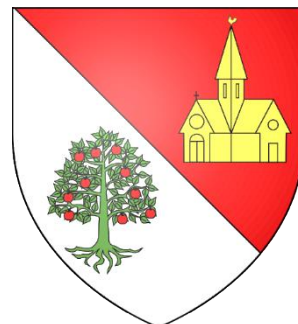


La Cueillette



BIBOST

LE PLEIN D'ACTUALITÉS DANS VOTRE PANIER – Mars 2025

Retour sur l'anniversaire des 100 ans de la doyenne de Bibost, Antonia Bonnard.



Bien sûr, Antonia Bonnard est née en 1925 ! Très exactement le 28 février à Chevinay. Elle est d'une famille de 11 enfants. A 24 ans, elle rencontre Antoine et s'installe à Bibost, à la ferme des Molières, avec les parents d'Antoine. Antonia s'est occupée des vaches, du poulailler, du travail aux champs, de la cueillette des cerises, ... Un travail ardu avec des galoches en bois et des toiles de jute pour imperméable. Ce qu'Antonia aimait, c'était monter les trente-deux marches de l'écharasson pour atteindre les cerises dans les hautes branches. Elle allait aussi à pied au marché de L'Arbresle pour vendre sa production. Avec en plus cinq enfants à s'occuper !

Une vie rude, certes, mais Antonia garde en mémoire des bons moments : l'entraide entre voisins, les veillées où l'on se retrouvait à discuter, les fêtes de la batteuse, les vendanges et aussi la grande fête de l'année : la Vogue.

Est-ce justement cette vie au grand air, rude mais tellement enrichissante, qui lui a donné une si bonne santé ? Car à 100 ans, Antonia vit toujours chez elle, cuisine, s'occupe de la maison, ...

Suite page 2 ...

L'état civil

Naissance : Lucie BOCHARD, née le 8 février à Écully.

Décès : Antoine SAINT SORNY, décédé le 12 février 2025 à Lyon 8^{ème}.

L'agenda

Théâtre par Biboland'Scène

Du samedi 29 mars au dimanche 13 avril
Détail de la programmation dans cette Cueillette

Conseil municipal

le lundi 7 avril, à 19h30

Défilé de printemps des élèves de l'école

le vendredi 18 avril

Passage du rallye de Charbonnières

le vendredi 25 avril

Fête des conscrits des classes en 5

le samedi 3 mai

Conseil municipal

le lundi 5 mai, à 19h30

Messe

le dimanche 11 mai à 10h

Concours de boules lyonnaises en doublettes, par la Poussette Boule

les 16 et 21 mai, en nocturne

Concert de chorale et orchestre à Saint Julien/B avec Chœur en Echo et l'orchestre Le Val Noir

le samedi 17 mai, à 20h30

➤ **Retour sur l'anniversaire des 100 ans de la doyenne de Bibost, Antonia Bonnard.**



Antonia et les conscrits des 5

Elle continue aussi de se rendre les mardis après-midi au club Soleil d'Automne où elle retrouve ses amis et où elle aime jouer à la belote, une passion depuis très jeune. Elle ne rate pas une occasion de jouer en famille, avec ses enfants et ses petits-enfants, avec les voisins et les amis.



Les cadeaux du Club

Avec son dynamisme et sa joie de vivre, Antonia fait naturellement l'admiration des Bibolands qui ont tenu à lui rendre hommage en 2 temps.

Tout d'abord le samedi 1^{er} mars, le lendemain de son anniversaire. Une réception était organisée par la mairie et les classes en 5 avec sa famille. Le maire lui a remis la médaille des 100 ans de Bibost et un panier garni plein de douceurs. Les classes en 5 lui ont offert le tee-shirt des classes qu'elle s'est empressée d'enfiler. Elle attend avec impatience de pouvoir défiler lors de la fête des classes, le 3 mai prochain.



Après la remise de la médaille

Ensuite, le mardi 4 mars, avec ses amis du Club Soleil d'Automne et bien sûr sa famille.

Plus de 40 adhérents se sont réunis pour fêter les 100 ans d'Antonia. Ils ont remis à leur fidèle partenaire de belote des fleurs et un bon repas pour se restaurer à la Table de Math. Puis, ensemble, les amis d'Antonia ont chanté un texte spécialement écrit pour l'occasion sur la vie de notre doyenne.

Au nom de tous les habitants de Bibost, nous souhaitons un heureux anniversaire à Antonia pour ses 100 ans.



Antonia et les amis du Club Soleil d'Automne

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2025

Le Conseil Municipal de BIBOST s'est réuni en séance publique, au centre d'animation,
le 17 mars 2025 à 19h30, sous la présidence de Franck CHAVEROT, Maire

Présents : Franck CHAVEROT, Claire DOUVIER, Sandrine MARVALIN-GEANT, Jean-Philippe CHAUX, Thierry BEAU, Éric BLANC, Frédéric BONNARD, Sophie BOUVARD, Élodie GIDON, Didier GOUTTE, Laurent MARION, Josette RAYMOND, Valérie ROZIER.

Excusés : René MICHEL (pouvoir donné à Laurent MARION).

1 Désignation du secrétaire de séance

- À l'unanimité des membres présents, Mr Frédéric BONNARD est désigné comme secrétaire de séance.

2 Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 03 février 2025

A la suite de la diffusion du compte-rendu du conseil municipal du 03 février 2025, Monsieur le Maire demande si des précisions doivent être apportées.

- En l'absence d'observations, de corrections, le conseil municipal approuve le compte rendu à l'unanimité des membres votants et autorise Monsieur le Maire et Mr Eric BLANC (secrétaire de séance du Conseil municipal du 03/02/2025) à signer le procès-verbal de séance.

3 Délibération vote des taux des impôts directs locaux

Mr le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis deux ans.

Mr Le Maire met au débat l'évolution des taux des impôts directs locaux.

Taux Taxe Foncière Non Bâti : Ce taux n'a pas évolué depuis 2021, notre collectivité subit des augmentations de charges carrelées à une érosion des recettes de fonctionnement suite aux restrictions budgétaires de l'état. De plus il est nécessaire que ces taux suivent une évolution modérée, afin que les contribuables ne retrouvent pas face à des variations trop sévères. Les recettes fiscales perçues par la commune permettent aussi de maintenir les capacités d'investissement. En raison des éléments cités précédemment, après débat Mr le Maire propose d'augmenter de 1 point le taux taxe foncier bâti :

Après un vote : 11 pour, 2 abstentions, 1 contre, le taux actuel qui est de 27.75% passera à 28.75%

Après débat il est proposé aussi de voter une augmentation de 1 point le taux de la taxe d'habitation pour les mêmes raisons que la TFB.

Après le vote : 12 pour et 2 abstentions

Le taux actuel est de 16.31% passera à 17.31%

Le taux taxe foncier non bâti reste inchangé : 44.59%, ce taux en vigueur est relativement haut par rapport aux taux appliqués dans notre secteur pour envisager une évolution actuellement.

- Le conseil municipal, suite au vote, décide que le taux taxe foncier bâti soit de 28.75%, le taux taxe d'habitation de 17.31% et le taux taxe foncier non bâti est de 44.59%.

Afin de préparer le budget 2025, monsieur le Maire invite l'Assemblée à délibérer sur les demandes de subventions et participations réceptionnées pour l'année 2025.

Il invite le Conseil Municipal à fixer pour l'exercice en cours le montant de chacune de ces subventions et participations.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Sur le rapport présenté par Monsieur Le Maire,
- Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de fixer le montant de chacune de ces subventions et participations, pour l'exercice 2025, suivant le détail ci-après.

PARTICIPATIONS FINANCIERES

- Association des Maires du Rhône : 354.00 €
 - Dont 104.00 € d'adhésion 2025
 - Dont 250.00 € de formation des élus
- ACM de Bessenay / Mercredis et vacances 2025 9334.00 €
(dont 2667.00€ de reliquat 2024)
- À l'unanimité des membres votants

SUBVENTIONS

Subventions aux associations locales

- Amicale des pompiers : 200.00 €
- Club soleil d'automne 100.00€
(Exceptionnelle pour financement de l'animation musicale pour le repas des aînés)
- À l'unanimité des membres votants

Subventions à caractère social

- Association des Personnes Handicapées de la Région Arbresloise : 80.00€
- ADMR (prix par repas) : + 0.80€ par repas (sur demande de l'association) 2.00€
- ADMR (aide achat local 5740^e sur 5 ans) : 1148.00€
- À l'unanimité des membres votants

Subventions scolaires

- Crédits fournitures scolaires (montant par élève)+2€ par enfant 52.00 €
- Ecole - sorties (montant par élève) : + 2€ par enfant 15.00 €
- Ecole - Noël : 300.00 €
- À l'unanimité des membres votants

L'association Solidarité Partage n'appelle pas cette année de subvention comme les années précédentes. Suite à l'assemblée générale de cette association après présentation du résultat des comptes, il a été décidé de redistribuer une partie de la trésorerie disponible au CCAS des communes. Il a été décidé de geler les cotisations pour 2025. La redistribution est faite en fonction du nombre d'habitants de chaque commune ; pour BIBOST le montant redistribué est de 839.43€. Cette dotation sera fléchée sur la commission sociale de la commune.

- Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, accepte les propositions de subventions et participations pour l'année 2025 à l'unanimité des membres votants.

Monsieur le Maire expose :

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- Les risques santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,
- Les risques prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès.

Cette participation devient obligatoire pour :

- Les risques prévoyance à effet du 1^{er} janvier 2025 (montant minimal de 7€ brut mensuel par agent, selon l'article 2 du décret n°2022-581). Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur sont l'incapacité de travail et l'invalidité pour 90% du salaire net, (la commune a précédemment délibéré pour un montant de 10€ mensuel par agent)
- Les risques santé à effet du 1^{er} janvier 2026 (montant minimal de 15€ brut mensuel selon l'article 6 du décret n°2022-581). Les garanties minimales sont celles du « contrat responsable », complétées du « panier de soins ».

Cette participation peut être accordée soit au titre de contrats et règlements auxquels un label a été délivré, soit au titre d'une convention de participation. Cette convention est conclue, à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence, avec un organisme d'assurance soit par l'employeur, soit par le centre de gestion du ressort de l'employeur.

Les choix opérés par la commune de BIBOST devront intervenir après avis du comité technique paritaire ;

L'article L827-1 du code général de la fonction publique donne compétence aux centres de gestion pour conclure, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, et afin de couvrir leurs agents au titre des risques relevant de la protection sociale complémentaire, ces conventions de participation.

La conclusion d'une telle convention de participation doit intervenir à l'issue d'une procédure de mise en concurrence transparente et non discriminatoire prévue par le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 ;

Les conventions actuelles de participation en santé et en prévoyance proposées par le cdg69 arrivent à échéance le 31 décembre 2025.

Le cdg69 mène de nouveau, pour le compte des collectivités qui le demandent, une telle procédure de mise en concurrence afin de choisir un ou des organisme(s) compétent(s) et conclure avec celui-ci (ou ceux-ci) une convention de participation sur le risque santé et une convention de participation sur le risque prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

A l'issue de cette procédure de consultation, la commune de BIBOST conserve l'entière liberté d'adhérer à ces conventions de participation, en fonction des tarifs et garanties proposées et en fonction des risques couverts. L'adhésion à de tels contrats se fera par délibération et après signature d'une convention avec le cdg69.

- *Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, accepte de mandater le CDG69 pour la mise en concurrence afin de choisir des organismes de santé et prévoyance.*

Mr le Maire expose les faits suivants : Le restaurant « La table de Math » dont le bâtiment est propriété de la commune a été victime de vandalisme dans la nuit du 28 au 29 septembre 2024. L'assurance de la commune ne prend pas en charge le bris de glace, l'assurance du restaurant « La Table de Math » prend en charge le changement de la vitre avec un franchise de 300.00€. Mr le Maire propose que sur le mois d'avril la commune fasse une remise gracieuse du montant de la franchise sur le loyer du mois.

- *Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, accepte d'accorder une remise gracieuse de 300€ sur le loyer du mois d'avril du restaurant « La Table de Math »*

SYTRAL mobilité autorité organisatrice du transport unifié sur le territoire lyonnais mène une étude sur la réorganisation de ses services avec comme objectif de proposer en complément de lignes régulières en place, une offre de transport à la demande (TAD) sur différents secteurs y compris sur la commune de Bibost.

La volonté est d'intégrer ce TAD dans le réseau unifié en termes de logistique.

Les différents scénarios sont à l'étude notamment sur les points de rabattement et de desserte. La commune de Bibost met comme point prioritaire de rabattement, la gare de Sain-Bel et une desserte vers le village de Bessenay pour l'accès aux différents services et commerce.

L'objectif sera un démarrage pour l'année 2026. Des échanges sont en cours entre la commune, la CCPA et Sytral mobilités sur les modalités de mise en place de ce service.

La démarche performancielle proposée par le SYDER concerne l'éclairage public avec un double objectif :

- Diminuer la consommation d'énergie en installant du luminaire led
- Optimiser la gestion en laissant la possibilité aux communes de pouvoir agir sur le fonctionnement (intensité, durée)
- Proposer un dispositif technique qui réponde au double enjeu de sécurité pour les riverains, mais aussi de réduction d'impact sur le milieu que ce soit pour l'homme, la faune, la flore.

D'après les études engagées par le SYDER, les potentiels gains énergétiques dégagés par cette démarche performancielle pourrait permettre d'amortir sereinement l'investissement.

Les travaux seraient réalisés courant 2026.

Mr le Maire propose que la commission voirie étudie plus précisément cette proposition avant que le conseil municipal se positionne définitivement sur ce sujet.

Commission Urbanisme par Claire DOUVIER :

Déclaration préalable :

DP06902225000002 : Installation de 10 modules PV DMEGL 445 wc en surimposition sur toiture, surface 20m² – déposée le 10/02/2025 - sans opposition

DES ELECTRICITE 14 chemin du Crêt de Chery 69690 Bibost

Commission Finances/RH par Sandrine MARVALIN-GEANT : point finance :

La présentation du budget est toujours en cours. L'ouverture des plis concernant l'appel d'offres pour les travaux du centre d'animation ont lieu vendredi 21 mars. Une rencontre a eu lieu avec Mr Briel, conseiller aux décideurs locaux de la trésorerie de Tarare pour faire un bilan sur la situation financière de la commune et les possibilités de financement sur le projet du centre d'animation.

Commission Environnement par Jean Philippe CHAUX :



Les 2 types de pièges installés à Bibost

Une réunion publique a eu lieu le 12 mars pour mettre en place la lutte du frelon asiatique. Environ 25 personnes étaient présentes. 21 pièges à frelon ont été distribués et vont être mis en place à divers endroits de la commune jusqu'à la mi-mai.

Si des personnes sont intéressés ils restent des pièges, merci de contacter le secrétariat de mairie.

Si vous voyez un nid de frelon asiatique, vous devez le signaler en mairie.

Une communication auprès des habitants de la commune sera réalisé pour que les pièges restent en place.

Commission Voirie par Frédéric BONNARD :

Les fossés communautaires vont être nettoyés.

Les chiffrages de réfection de voirie sur le Planin et Trêve sont en cours de finalisation.

Commission enfance jeunesse par Laurent MARION :

Une réunion de la commission enfance jeunesse a eu lieu le 10 mars. Les enfants de cycle 2 de l'école ont travaillé sur des règles à appliquer à la cantine et au périscolaire. Une idée de permis à points est discutée. Ce dispositif sera inclus dans le règlement. Il s'agit de donner un outil aux atsems pour assurer le respect des règles. Une communication préalable à la mise en place de ce dispositif sera faite auprès des familles.

10

Points divers

- Mardi 22 avril à 17h30 déménagement du matériel de la cantine du centre d'animation à la mairie.
- Enquête publique du SYTRAL : (voir Annexe 1) Une enquête publique démarre sur le projet arrêté du plan de mobilité du territoire Lyonnais. Le dossier sur support papier est consultable au siège du sytral et dans 29 communes dont la Mairie de L'Arbresle pour notre territoire.
- Approbation du SCOT :
Après 4 ans et demi de travaux le projet du SCOT de l'ouest Lyonnais est arrêté : il se compose de 3 grands axes :
 - Promouvoir le bien vivre ensemble
 - Développer l'activité économique de l'ouest Lyonnais
 - Prendre en compte durablement les paysages et l'environnement et faire face au changement climatiqueUne enquête publique devrait avoir lieu en septembre.
- Rallye de Charbonnière :
Le Rallye est de passage sur la commune le vendredi 25 avril. 2 départs de spéciales auront lieu comme chaque année sur la commune à l'intersection de la RD650 (route de Bessenay) et du chemin du Planin.
La route de Bessenay sera fermée de 7h45 à 19h30 le jour du Rallye.
Les reconnaissances sur routes ouvertes à la circulation dans le strict respect du code de la route auront lieu :
Le samedi 19 avril de 9h à 19h
Le mercredi 23 avril de 9h à 19h
Le jeudi 24 avril de 8h à 12h
- Demande de subvention :
L'association Hier et Aujourd'hui EPHAD des Collonges et l'association de prévention routière ont fait une demande de subvention, le conseil municipal ne donne pas suite à ses demandes.

La séance est levée à 22h15

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet arrêté de Plan de Mobilité des territoires lyonnais, du lundi 24 mars 2025 à 10h au jeudi 22 mai 2025 à 17h.

Par arrêté n°25A002 en date du 18 février 2025, le Président de l'Autorité Organisatrice des Mobilités des Territoires Lyonnais (SYTRAL Mobilités) a ordonné, dans le cadre de l'élaboration du Plan de Mobilité, l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet arrêté de Plan de Mobilité des territoires lyonnais. L'enquête publique est organisée afin d'informer le public et de recueillir ses observations et ses propositions dans le cadre de l'élaboration, par SYTRAL Mobilités, du Plan de Mobilité des territoires lyonnais.

Le projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais détermine les principes régissant l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement d'aujourd'hui à 2040 à l'échelle du ressort territorial de SYTRAL Mobilités qui recouvre le territoire de la Métropole de Lyon, des communautés d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône et de l'Ouest Rhodanien ainsi que des communautés communes Beaujolais Pierres Dorées, Saône Beaujolais, du Pays de l'Est Lyonnais, du Pays de la Vallée du Garon, des Monts du Lyonnais, du Pays Mornantais et des Vallons du Lyonnais.

En procédant à l'élaboration du Plan de Mobilité des territoires lyonnais, SYTRAL Mobilités a entendu faciliter l'évolution des pratiques de mobilité selon les territoires, trouver des solutions adaptées aux territoires peu denses et aux quartiers prioritaires de la politique de la ville, inscrire pleinement les modes actifs dans la politique de déplacements au service de la santé publique et améliorer la qualité du cadre de vie en réduisant le trafic automobile.

Pour conduire l'enquête, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Lyon a désigné, par décision n°E24000156/69 en date du 19 décembre 2024, une commission d'enquête composée de :

- Monsieur Yves VALENTIN, président de la commission
- Monsieur Gérard GIRIN, commissaire enquêteur
- Monsieur Gilbert HALEPIAN, commissaire enquêteur
- Monsieur Pierre CALZAT, suppléant

Le dossier d'enquête sur support papier, ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commission d'enquête, seront tenus à la disposition du public dans les lieux indiqués ci-dessous aux jours et heures habituels d'ouverture aux administrés, hors fermeture exceptionnelle ou modifications d'horaires :

- Au siège de SYTRAL Mobilités, 21, Boulevard Marius Vivier Merle 69003 Lyon (siège de l'enquête)
- Dans chacune des vingt-neuf mairies des communes et arrondissements de Lyon suivantes (lieux d'enquête) : Amplepuis, Beaujeu, Belleville-en-Beaujolais, Brignais, Bron, Écully, Genas, Givors, L'Arbresle, Lozanne, Lyon 2, Lyon 4, Lyon 8, Meyzieu, Mornant, Neuville-sur-Saône, Oullins-Pierre-Bénite, Rillieux-la-Pape, Saint-Laurent-de-Chamousset, Saint-Symphorien-d'Ozon, Saint-Symphorien-sur-Coise, Tarare, Tassin-la-Demi-Lune, Val-d'Oingt, Vaugneray, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Villefranche-sur-Saône, Villeurbanne.

L'évaluation environnementale du projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais est une des composantes du dossier d'enquête. A ce titre, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MPAE) Auvergne-Rhône-Alpes a été saisie et son avis figure au dossier d'enquête publique ainsi que la réponse écrite de SYTRAL Mobilités. Figurent également au dossier d'enquête publique les avis des personnes publiques consultées.

Le dossier d'enquête pourra également être consulté sur un poste informatique au siège de SYTRAL Mobilités du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h30. Il sera également consultable et téléchargeable, pendant toute la durée de l'enquête, depuis le site internet de SYTRAL Mobilités : sytral-mobilities.fr et par accès au registre numérique dématérialisé accessible depuis le lien suivant : mobiliteterritoireslyonnais.fr.

Le registre d'enquête, sur lequel peuvent être formulées les observations et les propositions, est tenu à la disposition du public au siège de SYTRAL Mobilités et dans chacune des mairies des communes concernées, aux jours et heures visées dans l'arrêté d'organisation de l'enquête publique.

Durant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions peuvent également être consignées au sein du registre numérique dédié à l'enquête publique accessible depuis le lien suivant : mobiliteterritoireslyonnais.fr.

Les observations et propositions peuvent également être adressées par courriel à l'adresse enquetepubliquepdm@sytral.fr, rattachée au registre numérique dématérialisé dans lequel elles seront automatiquement intégrées ou par courriel à Monsieur le Président de la commission d'enquête du Plan de Mobilité des territoires lyonnais – SYTRAL Mobilités – 21, boulevard Vivier Merle – CS 63815 – 69487 LYON CEDEX 03 avec la mention « Ne pas ouvrir »

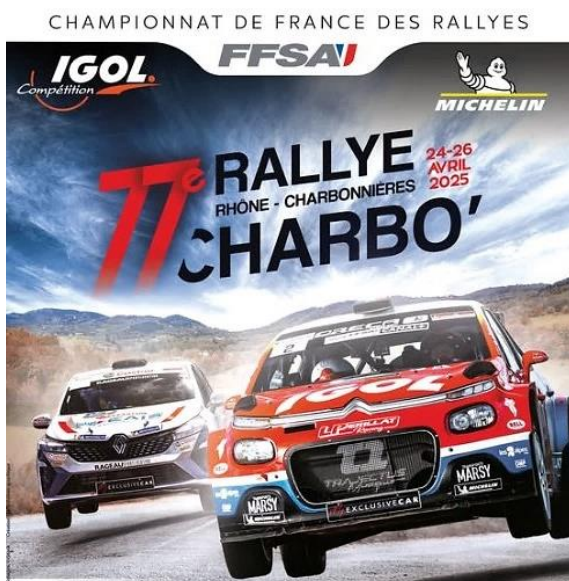
Le Président ou l'un des membres de la commission d'enquête publique se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et dans les mairies concernées, aux jours et horaires suivants :

N°	Dates de permanence	Lieux de permanence	Horaires de la permanence
1	31 mars	9 place de l'Hôtel de ville 69550 AMPLEPUIS	De 9h00 à 12h00
2	9 avril	52 Place de l'Hôtel de Ville 69430 BEAUJEU	De 13h30 à 16h30
3	23 avril	105 rue de la République 69220 BELLEVILLE EN BEAUTOLOIS	De 9h00 à 12h00
4	7 avril	28 rue Général de Gaulle 69530 BRIGNAIS	De 13h30 à 16h30
5	13 mai	Place de Weingarten 69671 BRON	De 14h00 à 17h00
6	3 avril	1 Place de la Libération 69130 ECULLY	De 13h30 à 16h30
7	7 avril	Place Charles de Gaulle 69740 GENAS	De 13h30 à 16h30
8	11 avril	Place Camille Vallin 69700 GIVORS	De 13h30 à 16h30
9	17 avril	Place Pierre-Marie Durand 69210 L'ARBRESLE	De 8h30 à 11h30
10	11 avril	15 route de Lyon 69380 LOZANNE	De 14h00 à 17h00
11	30 avril	2, rue d'Enghien 69002 LYON	De 9h00 à 12h00
12	28 avril	SYTRAL Mobilités 21 Boulevard Marius Vivier Merle 69003 LYON	De 9h00 à 12h00
13	16 mai	133, bd de la Croix Rousse 69004 LYON	De 13h30 à 16h30
14	31 mars	12, av Jean Mermoz 69008 LYON	De 13h30 à 16h30
15	28 mars	33 Place de l'Europe 69883 MEYZIEU	De 9h00 à 12h00
16	7 mai	Place de la mairie 69440 MORNANT	De 14h00 à 17h00
17	20 mai	Place du 8 mai 1945 69250 NEUVILLE-SUR-SAÔNE	De 8h30 à 11h30
18	22 avril	Place Roger Salengro 69923 OULLINS	De 13h30 à 16h30
19	14 avril	23 Montée Castellane 69140 RILLIEUX-LA-PAPE	De 13h30 à 16h30
20	28 avril	72 rue de Lyon 69930 SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET	De 8h30 à 11h30
21	14 avril	24 rue centrale 69360 SAINT SYMPHORIEN D'OZON	De 13h30 à 16h30
22	25 avril	90 place du marché 69590 SAINT SYMPHORIEN SUR COISE	De 14h00 à 17h00
23	12 mai	2 place de l'Hôtel de Ville 69173 TARARE	De 8h30 à 11h30
24	6 mai	Place Hippolyte Pératut 69160 TASSIN LA DEMI-LUNE	De 13h30 à 16h30
25	16 mai	1 avenue du 8 mai 1945 Le Bois d'Oingt 69620 VAL D'OINGT	De 9h à 12h
26	20 mai	1 place de la Mairie 696870 VAUGNERAY	De 14h à 17h
27	29 avril	Direction du Développement Urbain - 15, rue Jules Romains 69120 VAULX EN VELIN	De 14h00 à 17h00
28	4 avril	5, avenue Marcel Houël 69631 VENISSIEUX	De 9h00 à 12h00
29	16 mai	183 rue de la Paix 69653 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE	De 14h00 à 17h00
30	6 mai	27 rue Paul Verlaine 69100 VILLEURBANNE	De 9h00 à 12h00

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête pourront être consultés au siège de SYTRAL Mobilités et dans les 29 autres lieux d'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet sytral-mobilites.fr et sur le site du registre numérique (mobiliteterritoireslyonnais.fr) pendant un an à compter de sa réception par le Président de SYTRAL Mobilités. À l'issue de l'enquête publique, le projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera soumis à l'approbation du conseil d'administration de SYTRAL Mobilités.

INFORMATIONS DE BIBOST

➤ Le rallye de Charbonnières à Bibost le vendredi 25 avril.



L'édition 2025 du rallye Rhône Charbonnière sera de passage sur notre commune pour 2 spéciales le vendredi 25 avril. Ce sont les spéciales 2 et 5 : Bibost / Bessenay / Montrottier. Les départs auront lieu route de Bessenay à 9h15 pour la spéciale 2 et 14h55 pour la spéciale 5.

- **Les journées de reconnaissance SUR ROUTE OUVERTE** sont programmées le samedi 19 avril de 9h à 19h, le mercredi 23 avril de 9h à 19h et le jeudi 24 avril de 8h à 12h. La plus grande prudence est demandée à chacun. Merci de votre compréhension.

- **Conditions de circulation** : la route de Bessenay (D650) sera interdite à la circulation de 7h45 à 19h30.

- **Une buvette au départ des spéciales !**

Comme tous les ans, une buvette permettra de boire un verre en attendant le départ des concurrents route de Bessenay. Cette buvette est organisée par l'ISB et les classes en 5.

➤ Fête des conscrits des classes en 5 : le samedi 3 mai !

On note bien la date : le samedi 3 mai !

Au programme : messe, défilé, verre de l'amitié, repas, ...

Les détails de la journée seront communiqués prochainement.

Les bibolands sont invités à se joindre aux conscrits pour ce moment festif et convivial qui rassemble le village.



➤ Message pour les amateurs de randonnée



Chers randonneuses/randonneurs,
Pour que l'association "Prenons l'air à la campagne" voie le jour, je suis à la recherche de volontaires pour démarrer. Si vous voulez faire partie de l'aventure, vous pouvez me contacter au 06 03 70 21 62.

Cédric VUILLAUMIER

➤ **Les représentations de théâtre avec la troupe de Bibost : Biboland'Scene !**

À Berlin Est, Emma et Ludwig veulent s'enfuir et passer à l'Ouest. Emma se fait engager comme aide-soignante chez Werner Hofmann pour s'occuper de sa vieille mère sénile. Elle n'est pas là par hasard, cet appartement possède un passage secret qui mène de l'autre côté du Mur. La situation est déjà suffisamment compliquée mais si en plus Werner est un agent de la Stasi, qu'il tombe fou amoureux d'Emma, et que l'appartement est un nid d'espions, ça tourne au burlesque. Berlin Berlin, la comédie qui fait tomber les murs.

BERLIN

BIBOLAND'SCENE présente

Une comédie de **Gérald et Patrick SIBLEYRAS HAUDECEUR**

Mise en scène **Philippe GIOVANNETTI**

Gaétan BEAU
Michèle CARIAT
Philippe GIOVANNETTI

Nicole JACQUET
Annie LAMANDÉ

Séverine RAY
Sylvie RICHE

Sylvie SERRAILLE
Anne VERMARE

BRUSSIEU salle des fêtes **2025**

SAMEDI 29/03 - 20h30
DIMANCHE 30/03 - 15h

au profit de l'association Un espoir POUR KEVAN

S^T JULIEN/BIBOST salle des fêtes

SAMEDI 5/04 - 20h30 **DIMANCHE 6/04 - 15h**
VENDREDI 11/04 - 20h30 **SAMEDI 12/04 - 20h30**
DIMANCHE 13/04 - 15h

BARLERIN 04 74 05 88 44

ENTRÉE ADULTE 9€ / ENFANT - 12 ANS 5€ / GRATUIT - 6 ANS

RÉSERVATIONS | 07.45.27.78.76
CONSEILLÉES Avec ou sans réservation **VENEZ NOMBREUX**

et sur...

➤ Présentation du club de football pour les jeunes : le Sporting Club des Bigareaux



Le Sporting Club des Bigareaux est un Club de Football qui s'adresse aux jeunes joueurs des villages de Bessenay, Bibost, Brulioles, Montrottier et Saint Julien sur Bibost.

Les catégories :

Pour la saison 2024-2025, notre club propose la pratique du Football dans les catégories U7, U9, U11, U13, U15 et U17.

- **Catégorie U7** : joueurs nés en 2018 et 2019, à partir de 5 ans.

Jeu à 4, rencontres par plateaux d'environ 12 équipes.

Responsable : Grégory DUCARRE, 06-87-14-50-39, entraînement sur Bessenay ou Bibost.

- **Catégorie U9** : joueurs nés en 2016 et 2017.

Jeu à 5, rencontres par plateaux de 8 équipes.

Responsable : Glenn Guilloud, 06-84-32-14-62, entraînement sur Montrottier ou Bessenay.

- **Catégorie U11** : joueurs nés en 2014 et 2015,

Jeu à 8 sur un demi-terrain à 11, rencontres par plateaux de 4 équipes.

Responsable : Cyril Chazallet, 06-83-08-52-93, entraînements sur Montrottier et Bessenay

- **Catégorie U13** : joueurs nés en 2012 et 2013.

Jeu à 8 sur un demi-terrain à 11, rencontres par matches entre 2 équipes.

Responsable : Jean-Christophe Champet, 06-10-66-09-14, entraînements sur Montrottier et Bessenay

- **Catégorie U15** : joueurs nés en 2010 et 2011 (*en entente avec le club voisin de la Giraudière*).

Jeu à 11 sur un terrain, rencontres par matches entre 2 équipes.

Responsables : Julien Ronchietto, 06-65-75-67-33 et Aymeric Duffet, 06-78-53-40-24, entraînements sur Bessenay et Montrottier.

- **Catégorie U17** : joueurs nés en 2008 et 2009 (*en entente avec le club voisin de la Giraudière*).

Jeu à 11 sur un terrain, rencontres par matches entre 2 équipes.

Responsable : Jean Noel Benier, 06-86-87-26-03, entraînements sur La Giraudière et Montrottier.

Les installations :

Nos catégories utilisent principalement les terrains de Montrottier et Bessenay. Elles réalisent ponctuellement des rotations sur les terrains de la Giraudière ou de Bibost.

Pendant la période hivernale, les groupes U7 peuvent s'entraîner dans les salles de Bessenay et Saint Julien. Les groupes U9, U11, U13 et U15 peuvent s'entraîner dans la salle de Montrottier.

Les manifestations :

Pour une première cette saison, le club a lancé un mini-stage de foot de 3 jours en catégorie U9 et U11, regroupant une quarantaine d'enfants licenciés au club, le tout encadré par d'une dizaine de bénévoles du club. Un superbe moment de plaisir où tous ont profité à fond de ces 3 jours pendant la période des vacances scolaires de la Toussaint.

Le club a organisé aussi le Samedi 11 et Dimanche 12 Janvier 2025, un tournoi à la salle des sports de Montrottier.

Ce tournoi concernait 12 équipes catégorie U9, 14 équipes catégorie U11 et 12 équipes catégorie U13.

Le club organisera également son traditionnel tournoi de Pentecôte, Vendredi 6 Juin 2025, de 18h30 à 23h00, à Bessenay. Ce tournoi regroupe 8 équipes en catégorie U11 et 8 équipes en catégorie U13.

Enfin la vente des calendriers du club permet de soutenir nos finances.

Le bureau :

Président et correspondant : Grégory DUCARRE, MAIL : 552780@laurafoot.org

Contact :

Si vous êtes intéressés par la pratique du football dans une ambiance familiale, vous pouvez contacter le correspondant ou l'un des éducateurs. Vous pourrez, si vous le souhaitez, faire un essai à l'occasion d'un de nos entraînements.

A bientôt sur nos terrains pour pratiquer notre sport favori ou pour encourager nos jeunes sportifs.

- **Concours de boules lyonnaises 32 doublettes, division 3 et 4.**
Par la Poussette Boule de Bibost








**POUSSETTE BOULE
BIBOST**

VENDREDI 16 MAI 2025 à 18H30

Inscriptions : 15€

32 Doublettes 3 ET 4 D

1/2 finales et finale Mercredi 21 mai 18h30

Coupe GMA

Indemnités

1ere partie 15€	1/2 finale 100€
2me partie 20€	Finale 200€
3 eme partie 40€	+ lots et Fleurs

Complémentaire : Lots et fleurs

Inscription : 07 85 38 63 74

- **Concert de chorales, avec Chœur en Echo à Saint Julien sur Bibost**



Le Choeur en Écho
35 choristes

et

L'Orchestre Le Val Noir
30 musiciens

• Musique de films, variété, Jazz •
• Renaud, Souchon, Brassens •

Entrée 10€

**Samedi 17 mai 2025
à 20h30**

**St Julien sur Bibost
Salle Polyvalente**

-12 ans gratuit • Billetterie à l'entrée
Réservation conseillée auprès des choristes **06 22 71 54 99**
(Ne pas jeter sur la voie publique)

INFORMATIONS DU PAYS DE L'ARBRESLE

➤ Le Printemps des Familles revient pour sa 7^e édition !



Parents, grands-parents, enfants... La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle vous invite pendant 3 semaines à découvrir de multiples animations, en grande partie gratuites, autour de la parentalité et du bien-être en famille.

Nouveauté 2025 : un focus spécial sur la place des grands-parents dans la vie des enfants et ados !

Au programme : ateliers parents enfants, spectacles, conférences sur l'usage des écrans et plein de moments complices à partager.

Un événement porté par des pros et des bénévoles engagés pour accompagner les familles du territoire.

Le programme détaillé sur le site de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle : <https://www.paysdelarbresle.fr>, rubrique Actualités ou à la mairie.

➤ Ateliers numériques « TUCLICOU »



Dans l'objectif de favoriser l'inclusion numérique, le Conseiller Numérique de la Maison France Services du Pays de L'Arbresle renouvelle les ateliers collectifs à destination de tous !

Au programme de ce début d'année, des ateliers gratuits et ouverts à tout public adulte pour se familiariser à la pratique numérique sont proposés sur les dates et thématiques suivantes :

• Mardi 1er avril, 9h30 ou Jeudi 3 avril, 9h30 : Trier le vrai du faux (Fake news)

- Mardi 8 avril, 9h30 ou Jeudi 10 avril, 9h30 : Créer son compte et utiliser Doctolib sur smartphone
- Mardi 15 avril, 9h30 ou Jeudi 17 avril, 9h30 : Utiliser la navigation Google Maps
- Mardi 22 avril, 9h30 ou Jeudi 24 avril, 9h30 : Créer et activer son Espace santé
- Lundi 28 avril, 9h30 ou Mercredi 30 avril, 9h30 : Organiser ses fichiers et dossiers
- Lundi 5 mai, 9h30 ou Mercredi 7 mai, 9h30 : Faire une recherche sur internet (simple et avancée)
- Mardi 13 mai, 9h30 ou Jeudi 15 mai, 9h30 : Guide pratique de la face cachée du numérique / mon empreinte écologique
- Mardi 20 mai, 9h30 ou Jeudi 22 mai, 9h30 : Prise en main de mon smartphone

Lieu : L'Arborescence, 117 rue Pierre Passemard 69210 L'Arbresle.

Durée : 1h30 en petit groupe de cinq participants au maximum - Ordinateurs à disposition si besoin.

Inscription nécessaire auprès du conseiller numérique : 07.61.83.51.33

D'autres ateliers sont d'ores et déjà prévus pour la suite !

Et bien sûr, vous pouvez toujours contacter le Conseiller Numérique pour un rendez-vous individuel !

➤ Jouons avec la dictée de l'ADMR !



Venez participer à la dictée des après-midis de la Drivonne le jeudi 3 avril 2025 à 15h dans la salle du trapèze.

Les bénévoles de l'ADMR vous attendent pour jouer ensemble avec l'orthographe et la grammaire, encadrés par notre maîtresse.

Nous vous invitons à passer un moment convivial et amusant autour de la langue française. Que vous soyez passionné par l'orthographe ou simplement curieux d'apprendre, cette activité est ouverte à tous !

➤ **Le 22^{ème} festival du Film Auralpin se déroulera du 08 au 12 avril 2025.**

Ce festival qui met en valeur des films tournés en Région Auvergne Rhône-Alpes se caractérise par sa thématique très ciblée, mais aussi sur la présence assurée d'invités sur chaque film proposé.

Deux compétitions dans le festival : une compétition longs métrages et une compétition courts-métrages

Un jury présidé, cette année, par Cécile Telerman, réalisatrice belge de plusieurs longs métrages est constitué de passionnés de cinéma parmi nos spectateurs.

La programmation complète avec : <http://www.le-strapontin.com/> rubrique Festival ou à la mairie !



➤ **Aide à la déclaration des revenus des particuliers, à Bessenay, le 22 avril après-midi.**
Sur rendez-vous au 04 37 49 70 91

France services
Pays de L'Arbresle

TERRE D'ATTRACTION.

**PERMANENCE SPÉCIALE FRANCE SERVICES
DÉCLARATION DE REVENUS DES PARTICULIERS**

Les agents de l'Espace France Services du Pays de L'Arbresle proposent de vous aider :

- à vérifier et/ou compléter **vosre** déclaration de revenus papier ou dématérialisée,
- ou à créer un compte impôt

Mardi 22 avril après-midi
dans les locaux
de la mairie de **BESSENA**
sur rendez-vous uniquement

**INFORMATIONS ET
PRISE DE RENDEZ-VOUS**
au 04 37 49 70 91

PLUS D'INFORMATIONS
Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle
04 37 49 70 91
maisonfranceservices@paysdelarbresle.fr
www.paysdelarbresle.fr

➤ **Du 24 mars au 18 avril, venez donner une seconde vie à vos vieux téléphones !**

En partenariat avec Suez et Ecosystem, la CCPA organise une collecte de téléphones portables. Toutes les générations sont acceptées : du nokia 3310 au dernier Iphone.

Les téléphones seront ensuite traités par les Ateliers du Bocage : ceux qui sont encore en état pourront être réemployés, les autres seront recyclés.

Vous pouvez les déposer à la mairie de Bibost.

Des trésors dorment sûrement dans vos placards, à vous de trier !

Je donne mon téléphone portable !



**Du Nokia 3310 au
dernier Iphone**



Cette collecte solidaire de téléphones portables, en partenariat avec Suez et Ecosystem permettra de donner une seconde vie aux téléphones encore en état et de recycler les autres.

Quand ? **Lundi 24 mars au vendredi 18 avril**

Où ? Liste des points de collecte disponible sur le site internet www.paysdelarbresle.fr (mairies, déchèteries...)

Contact dechets@paysdelarbresle.fr






COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT
Pays de L'Arbrezie

➤ **Collecte de dons de sang**






DON DE SANG

RDV sur : dondesang.efs.sante.fr

L'ARBRESLE SALLE DES FÊTES CLAUDE TERRASSE

143 RUE DE PARIS

MERCREDI 2 AVRIL

9h-13h et 15h-19h

Avec la participation de votre association pour le don de sang bénévole

Se munir d'une pièce d'identité et ne pas venir à jeun



**RENDEZ-VOUS
SUR NOTRE SITE**

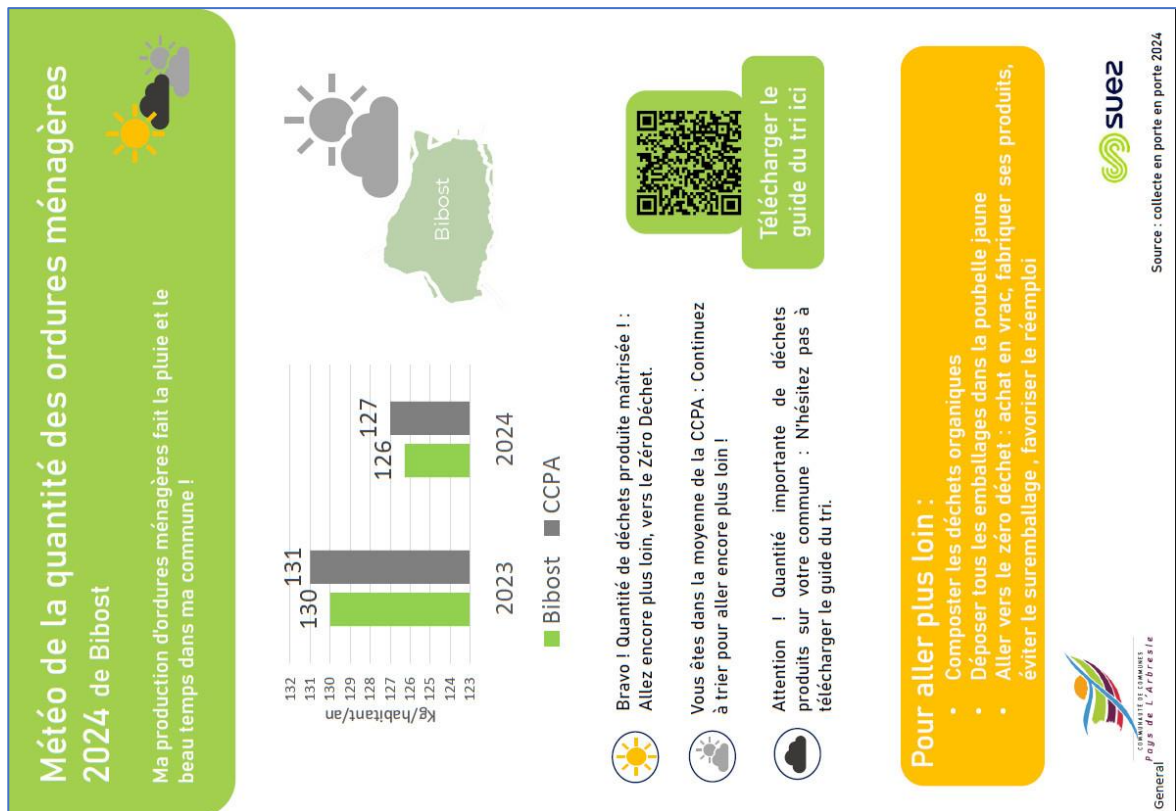
dondesang.efs.sante.fr

LA PAGE DU SITRAIVAL

La météo des déchets à Bibost pour 2024

➤ La météo de la quantité des ordures ménagères

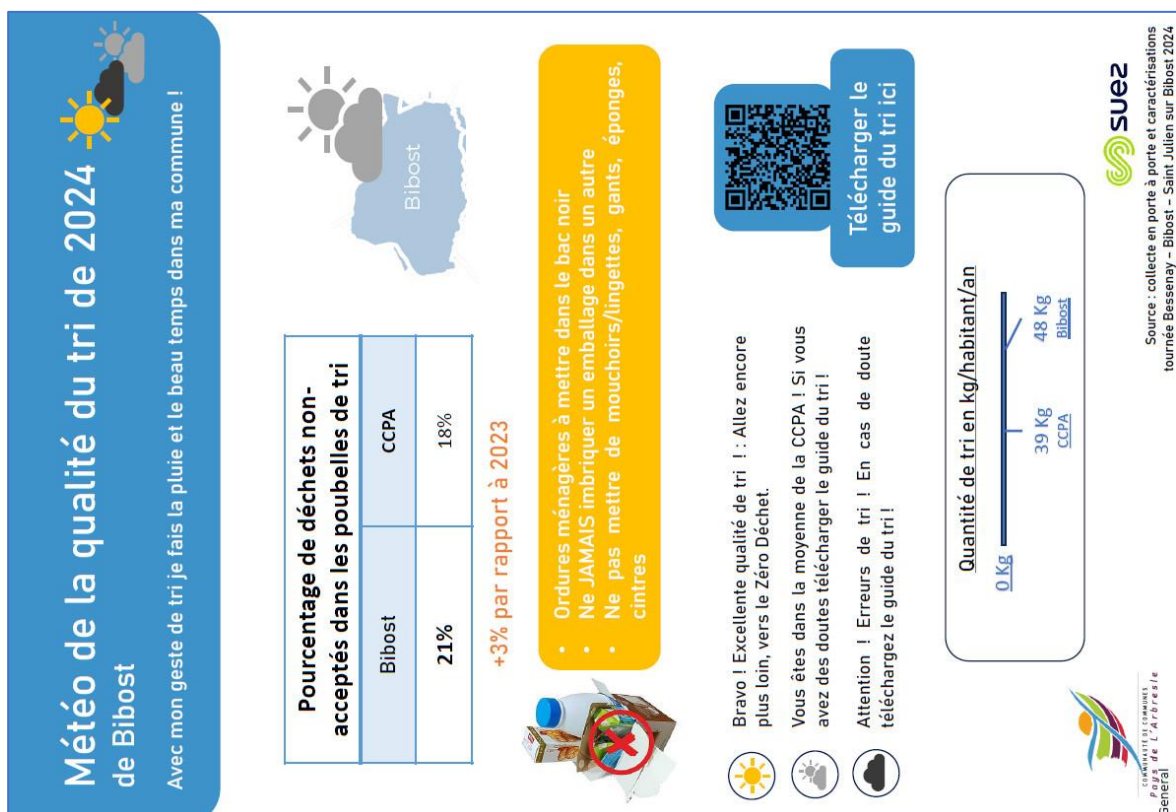
En petite diminution, on a une marge de progression !



➤ La météo de la qualité du tri

On se félicite : la quantité triée est supérieure de 20% à celle de la CCPA.

Soyons vigilants : les erreurs de tri ont augmenté par rapport à 2023.



AUTRES INFORMATIONS

- À 16 ans, c'est l'âge du recensement !



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bientôt 16 ans ?

PENSEZ AU RECENSEMENT !



Pour qui ?

Tous les Français âgés de 16 ans

Pourquoi ?

Grâce au recensement :

- inscription d'office sur les listes électorales
- convocation en JDC
- possibilité de s'inscrire aux concours et examens
- possibilité de passer le permis de conduire

Comment ?

Rendez-vous en mairie ou sur www.service-public.fr

Toutes les informations ici



C'est obligatoire !

 **INSTAGRAM**
@armeesjeunesse

 **LINKEDIN**
Direction du service national
et de la jeunesse

 **X**
@DSNjeunesse

 **YOUTUBE**
@SGArmees

- On ne touche pas à ses haies... du mois de mars au mois d'août !



- Le brûlage à l'air libre, ce n'est pas bon pour la santé et l'environnement !

**PRÉFÈTE
DU RHÔNE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
Départementale des
Territoires

USAGE DU FEU & BRÛLAGE À L'AIR LIBRE

Que dit la réglementation ?

DANS LES BOIS ET LES FORÊTS
et à 200 mètres autour

PARTOUT DANS LE RHÔNE
LYON

Fumer une cigarette
 Faire un barbecue
 Faire un feu
 Brûler des végétaux

Brûler des végétaux

POUR PRÉSERVER NOS FORÊTS

L'USAGE DU FEU

EST INTERDIT

DU 15 MAI AU 30 SEPTEMBRE

DANS ET À PROXIMITÉ

DES BOIS ET FORÊTS

POUR PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'AIR

LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE

EST INTERDIT

DURANT TOUTE L'ANNÉE

SUR L'ENSEMBLE DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE

sauf dérogation

Références réglementaires : arrêtés préfectoraux n°DDT-2024-A105 du 04/07/2024 et n°69-2024-08-09-00004 du 09/08/2024

Document réalisé par la direction départementale des territoires du Rhône - 2024